

## CENTRE DE FORMATION DES EXPERTS DE JUSTICE DE LYON

74 rue de Bonnel  
69003 LYON  
Email : [centreformation@experts-lyon.fr](mailto:centreformation@experts-lyon.fr)  
Tel : +33478273581



### Dires et réponses aux dires

*Revue des bonnes pratiques à adopter dans le cadre des missions d'expertise de justice. Cette formation a pour objectif de permettre aux participants de se familiariser sur la position à adopter lorsque qu'un expert reçoit des dires ainsi que la manière dont il doit être répondu à ceux-ci.*

**Durée:** 3.00 heures (0.50 jours)

#### Profils des apprenants

- Toutes spécialités confondues

#### Prérequis

- Être inscrit près la Cour d'appel en qualité d'expert de justice

#### Accessibilité et délais d'accès

Accès par transports publics :

Bus : - Lignes C3 et C13 : arrêt "Les Halles de Lyon-Paul Bocuse"  
- Ligne C9 : arrêts "Moncey-Bonnel" et "Saxe-préfecture"  
- Lignes C14, C4 : arrêt "Saxe-Lafayette"

Métro : Ligne B. Arrêt "Place Guichard-Bourse du Travail"

Tramway : Ligne T1, station "Palais de Justice-Mairie du 3e"

Gares :

- Gare de la Part-Dieu

Tramway ligne T1 direction Debourg ou IUT Feyssine : arrêt "Palais de Justice-Mairie du 3e"

- Gare de Perrache

Tramway ligne T1 direction IUT Feyssine : arrêt "Palais de Justice-Mairie du 3e"

#### Qualité et indicateurs de résultats

85/100

#### Objectifs pédagogiques

- Définir ce qu'est un dire
- Sensibiliser les experts sur la pratique des dires par les avocats
- Définir la position à adopter lors de la réception des dires
- Comment répondre aux dires. Faut-il répondre à chaque dire ou bien lors de la rédaction du rapport
- Pratique des dires récapitulatifs
- Conséquence de la réception d'un dire au-delà de la date imposée par l'expert

# CENTRE DE FORMATION DES EXPERTS DE JUSTICE DE LYON

74 rue de Bonnel

69003 LYON

Email : [centreformation@experts-lyon.fr](mailto:centreformation@experts-lyon.fr)

Tel : +33478273581



## Contenu de la formation

- Dire à expert et droit au procès équitable
  - Rappel de l'article 16 du Code de procédure civil
- Nature du dire à expert et la réponse aux dires
  - Définition du dire à expert Le comportement de l'expert lorsqu'il reçoit un dire
- La pratique du dire à expert dans les missions des branches C et F
- Pratique du dire récapitulatif et conséquence de la réception d'un dire hors délai
  - Pratique du dire récapitulatif Délais imposés par l'expert Rappel de jurisprudence

## Organisation de la formation

### Équipe pédagogique

Dr Gilles BAGOU, Expert BRANCHE F - SANTÉ

M. Pierre BONNET, Expert BRANCHE D -ECONOMIE ET FINANCES

M. Henri LACROIX-DURANT, Expert BRANCHE C -BATIMENT -TRAVAUX PUBLICS -GESTION IMMOBILIERE

Me Samuel BECQUET, Avocat au barreau de Lyon

### Ressources pédagogiques et techniques

- Accueil des participants dans une salle dédiée à la formation
- Documents supports de formation projetés
- Exposés théoriques
- Mise à disposition en ligne des documents supports

### Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

- Feuille d'émargement à signer à votre arrivée en formation
- Fiche évaluation de formation à compléter après la formation